



# CHAMPIONNAT DE FRANCE

## ENDURANCE 6 HEURES Tout Terrain de Bordeaux - St-Laurent-d'Arce 10 & 11 octobre 2020

### DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UN EQUIPAGE de 1 à 4 pilotes



[www.endurance-tt-debordeaux.fr](http://www.endurance-tt-debordeaux.fr)



	CONCURRENT	PILOTE 1	PILOTE 2	PILOTE 3	PILOTE 4	VEHICULE ENGAGÉ
NOM :						CONSTRUCTEUR :
Prénom :						DÉNOMINATION :
Date de naissance :						ANNEE :
Adresse :						CARBURANT :
CP :						TURBO :
Ville :						N° Passeport technique :
Téléphone :						N° châssis (T1) :
Adresse mail :						MOTEUR (marque) :
Groupe sanguin :						Cylindrée exacte :
N° licence :						Nombre de roues motrices :
Code ASA :						GROUPE :      CLASSE :
Les pilotes déclarent sur l'honneur ne pas être sur le coup d'une suspension de licence	Signature	Signature	Signature	Signature	Signature	Numéro de course souhaité :

<p><b>TEAM (éventuel)</b></p> <p>NOM DU TEAM :</p> <p>Adresse du team : <i>(si différente de l'adresse CONCURRENT)</i></p>	<p style="color: red;"><b>Engagement à retourner obligatoirement accompagné du règlement et de la fiche "PARC ASSISTANCE" à :</b></p> <p style="color: red;"><b>Marie-Agnès MAURY - ENDURANCE TT 2020</b></p> <p style="color: red;"><b>23B avenue de la Mouline</b></p> <p style="color: red;"><b>33360 CENAC</b></p> <p style="color: red;"><b>avant le 08/09/2020</b></p>
--	--

Par le fait d'apposer leurs signatures sur cette demande d'engagement, les concurrents déclarent avoir pris connaissance et accepter le règlement particulier de l'épreuve y compris les documents qui leurs seront communiqués (briefings, additifs, décisions, informations). Ils s'engagent notamment à respecter la réglementation FFSA/FIA, connaître la réglementation sur le dopage et sur l'usage de produits prohibés et à se soumettre à tout contrôle de médecins accrédités.

<b>MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT</b> <small>(article 3.1.P. du règlement particulier)</small>	<p><b>800,00 €</b>    Avec publicité obligatoire</p> <p><b>1.200,00 €</b>    Sans publicité obligatoire</p> <p><small>Prévoir un chèque de caution de 250,00 € (ou espèces), il vous sera restitué lors du retour du transpondeur.</small></p>	<b>MODE DE RÈGLEMENT</b>	<p>Chèque à l'ordre de ASSOCIATION KRISLANDER</p> <p>N° :</p> <p>BANQUE :</p>	<p>Virement à l'ordre de ASSOCIATION KRISLANDER</p> <p><i>Indiquer le nom du concurrent ou du 1<sup>er</sup> pilote</i></p> <p>COMPTE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE CENON</p> <p>IBAN FR76 1330 6000 1966 0112 8829 746 BIC AGRIFRPP833</p>
--	--	--------------------------	---	--

**SEULES LES DEMANDES ENTIEREMENT COMPLETEES ET ACCOMPAGNEES DU CHEQUE OU DU JUSTIFICATIF DE VIREMENT SERONT RETENUES**